

Augmenter les salaires, pas l'âge de la retraite.



Dans tous les secteurs professionnels, les salaires stagnent et les conditions de travail se dégradent. D'ailleurs durant la période estivale de nombreuses actions ont eu lieu partout en France. Nous devons continuer et amplifier les mobilisations

Le secteur de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile, a été pourtant plébiscité pendant la pandémie liée au covid et soutenu par une majorité des Français, qui souhaite continuer à vivre dignement à leur domicile. Pour autant, l'avenant 43 portant sur la classification et rémunérations tant vanté par les employeurs et certaines organisations syndicales, n'apporte pas la reconnaissance salariale espérée.

Les avenants 51 et 52 portant sur une valeur du point à 5,51€ et 5,62€ ne sont toujours pas agréés par le ministère. La CGT n'a pas été signataire de ces avenants car les premières grilles salariales sont toujours immergées sous le SMIC.

L'avenant 50 sur les indemnités kilométriques est agréé à 0,38€, bien en dessous de l'augmentation du carburant et de l'entretien des véhicules. Certains conseils départementaux indemnisent déjà à 0,40€ du Kilomètre.

Ces revalorisations sont minimales si on les compare à l'inflation, qui se situe autour de 6%.

Il faut savoir que les salariés depuis 2017 ont perdu 20% sur leur pouvoir d'achat. Le gouvernement poursuit ses politiques de destruction. Il ne tient pas compte des urgences sociales et environnementales. Il le démontre en poursuivant la destruction de l'assurance chômage et maintenant sa réforme sur les retraites sans tenir compte des réalités du monde du travail.

- L'espérance de vie en bonne santé reste à 64 ans.
- 38% des personnes de plus de 60 ans sont sans emplois.

Cela ne peut plus durer.

C'est toutes et tous ensemble, tous secteurs professionnels confondus, que nous pourrons faire valoir nos revendications et nos valeurs pour une société solidaire équitable en tenant compte des enjeux climatiques qui impactent directement nos métiers.

La CGT revendique :

- Un SMIC à 2 000€ brut.
- De réelles évolutions de carrière.
- L'amélioration de nos conditions de travail.
- La prise en compte de tous les frais professionnels.
- La revalorisation kilométrique à 0,60€ ou la mise en place de véhicule de service sans reste à charge pour les salariés.
- La prise en compte aux réels de tous nos temps de travail et de déplacement.
- Retour de l'âge de départ à la retraite à 60 ans et la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers.

**Toutes et tous ensemble solidaire dans l'action
interprofessionnelle du 29 septembre 2022.**